



Conduite sous l'emprise de stupéfiants

Par **NamNam**, le **07/10/2009** à **11:01**

Bonjour à tous,

J'espère être dans la bonne rubrique.
En ce moment ma bonne étoile m'a laissé tomber ...
Je m'explique.

Il y'a un mois, à la sortie d'un Technival, j'ai repri le volant et je me suis fait arreter par la gendarmerie. Il m'ont fait le fameux test salivaire qui s'est avéré positif au THC (cannabis) ainsi qu'a la cocaine et aux amphétamines ... autant dire carton plein...
Direction le medecin du village pour la prise de sang qui a confirmé le test salivaire.
On m'a donc retiré mon permis pour 72h et 2 jours après j'ai reçu une lettre m'expliquant qu'on me le retirait 6 mois par mesure préventive et que j'aurait une prise de sang au bout de 5 mois pour savoir si oui ou non on me le rendait jusqu'au jugement.
Je m'attend donc à recevoir une convocation du tribunal.
Je n'ai aucuns antecedants judiciaires et j'ai 22 ans.
Toujours en permis probatoire mais normalement, je recupere mes 12 points en decembre, c'est a dire avant de passer en jugement (enfin j'espere que la bureaucratie va jouer en ma faveur) donc je vais peu etre garder mon permis.

Mes questions sont donc les suivantes:

- Peu t'on m'annuler purement et simplement mon permis ?
- A combien peuvent s'elever les amendes pour ce genre d'infraction ?
- Devrai-je suivre un traitement ou mis a l'epreuve et combien de temps peut durer cette mise à l'épreuve ?
- Est-ce que je risque la prison (ferme ou avec sursis) ?

- Est t-il necessaire que je prenne un avocat ?

Sachant que depuis ce jour j'ai arreté purement et simplement toutes les drogues, je suis en sevrage. Un mal pour un bien

Merci de votre attention et de vos réponses

Par **NamNam**, le **09/10/2009** à **12:17**

Bonjour tout le monde,

Je me permet de relancer ce post qui semble être passé a travers, si quelqu'un pouvait me donner une petite idée de ce qui m'attend ... Que je m'y prépare.

Merci par avance